

Mairie d'ANCEAUMEVILLE
Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Bois-Guillaume

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Tél : 02 35 32 59 72
Fax : 02 35 32 10 53

Séance du 05 décembre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Madame Charlotte ALEXANDRE, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 29 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Quorum atteint

Absents : 6

Procurations : 4

Nombre de votes : 13

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALEXANDRE Charlotte - FOUCAULT Yves - LEPAGE Éric - BELIN Fabien - GODARD Harmony - HOYÉ Didier - LANGLOIS Jean-Marie - LARCHEVEQUE Carole - TORCHY Odile.

Etaient absents excusés :

Madame COUESNON Delphine a donné sa procuration à Madame LARCHEVEQUE Carole

Madame LE BIHAN Virginie a donné sa procuration à Monsieur BELIN Fabien

Monsieur LE GALL Régis a donné sa procuration à Madame GODARD Harmony

Monsieur QUINTINO David a donné sa procuration à Monsieur FOUCAULT Yves
THOMAS Claude

Etait absente non excusée :

- Madame HAMEL Aurélie

Monsieur HOYÉ Didier, Conseiller Municipal est nommé secrétaire de séance.

2022-53 : Indemnités de fonction au suppléant du maire du 18 au 28 novembre 2022

Monsieur Jean-Marie LANGLOIS, maire d'Anceaumeville ayant démissionné de ses fonctions de maire le 17 novembre 2022, en application de l'article L2122-17 du CGCT, le 1^{er} Adjoint, Monsieur Yves FOUCAULT, a été amené à remplacer le maire dans la plénitude de ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau maire qui a eu lieu le 28 novembre 2022. C'est pourquoi, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à Monsieur Yves FOUCAULT l'indemnité afférente aux fonctions de maire pour la période du 18 au 28 novembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-23.1 et L2123-24,

conseil municipal

conseil municipal

Le **Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- de fixer l'indemnité de fonctions de Maire à Monsieur Yves FOUCAULT pour la période du 18 novembre au 28 novembre 2022 au taux de 40.3% de l'indice brut 1027
- charge Madame le Maire de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Charlotte ALEXANDRE



Le Secrétaire de séance, Didier HOYÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600071-20221205-202253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Affichage : 12/12/2022